



© Jeanette Gregori

Éthique, prévention et promotion de la santé

Martine Bungener,
économiste et sociologue,
directrice de recherche émérite au CNRS,
présidente du Comité d'éthique et de déontologie (CED),
Santé publique France,

Pierre Lombrail,
médecin,
professeur émérite de santé publique
de l'université Sorbonne Paris Nord
(Laboratoire Éducatifs et pratiques de santé),
membre du Comité d'éthique de l'Inserm,
président du CA de PromoSanté Île-de-France,

Jean-Christophe Mino,
médecin chercheur HDR,
spécialiste de santé publique,
responsable de la recherche à l'Institut Siel Bleu
et enseignant au département d'Éthique
de la faculté de médecine de Sorbonne Université,

Anne-Catherine Viso,
directrice,
Direction scientifique et international,
Santé publique France,

Sophie Legond,
coordinatrice déontologie,
Direction scientifique et international,
Santé publique France.

Qu'est ce que l'éthique ? Il existe tant d'ouvrages et d'articles qui traitent d'éthique qu'il est difficile de donner une seule et simple réponse à cette question. Ici, nous la définirons par sa visée avec un intérêt particulier pour l'éthique collective dans une perspective d'amélioration de la santé de la population ou des populations. La finalité de la visée éthique, c'est celle de la vie bonne, avec et pour les autres ; à l'échelle individuelle et aussi à l'échelle des populations, dans des institutions justes.

Ce qui sous-entend, au sein des instances et organismes d'études et/ou de décisions et/ou d'interventions les plus concernés, une mobilisation, une réflexion, une programmation, un travail individuel et collectif orientés dans ce sens et sans cesse remis sur le métier. Cependant, une fois ceci posé, tout reste à dire et à faire...

Éthique collective de la santé publique – Éthique individuelle du soin

Dans le champ de la santé et de la médecine, cette visée éthique peut donc concerner les deux niveaux : le niveau individuel de la prévention et du soin – ou de la recherche médicale – et le niveau collectif de la santé publique – ou de la recherche sur la santé des populations, les services, interventions et politiques de santé. Qu'ont-ils en commun ? En quoi différent-ils [1] ?

Ces deux niveaux ont un point commun majeur, ils concernent tous les acteurs concourant à la santé des individus et des populations en ce qu'ils font au quotidien, c'est-à-dire qu'ils mobilisent des pratiques et des techniques fondées sur des savoirs et des connaissances scientifiques et aussi des pratiques sociales, œuvrant sur et avec des êtres humains et/ou des groupes humains.

Autre point commun, leurs éthiques requièrent une démarche selon une double approche déployée en deux étapes :

- tout d'abord, un temps pour la réflexion qui permet de considérer son point de vue d'acteur du domaine et le point de vue de l'autre ou des autres ;
- puis, un second temps pour la délibération, la décision et la pratique qui peut verser dans le normatif, c'est-à-dire qui concerne ce qu'il est bien (ou mieux) de faire. Ainsi, dans une situation problématique ou face à une question, la démarche éthique, par la phase de délibération qu'elle inclut, permet, d'une part, de s'interroger sur ce que veut dire « *bien faire* » dans ce cas et, d'autre part, sur ce qu'il faudrait faire et comment.

Anticipation nécessaire de l'une - Immédiateté de l'autre

Malgré ces points communs, l'éthique collective de la santé publique diffère de l'éthique individuelle du soin par son objet et par sa temporalité : l'éthique individuelle du soin a un caractère d'immédiateté ; l'éthique collective de la santé publique exige une durée suffisante, ou du moins une forme d'anticipation (on l'a vu par défaut lors de la crise de la Covid-19),

car souvent elle devrait s'inscrire en amont de la décision politique, des techniques et de la mise en pratique, qu'il s'agisse de concevoir et d'effectuer des études et des expérimentations ; de proposer des expertises, des interventions, des programmes ou d'élaborer des recommandations. Ce qui ne veut pas dire que des problèmes ne puissent pas surgir dans le cours même de l'action sur le terrain et qu'il ne faille pas alors mener aussi une réflexion éthique dans ces moments-là.

Prévention et promotion de la santé

Si l'on s'intéresse au cas de la prévention et de la promotion de la santé, objet de ce numéro, s'y ajoute alors un débat sur les objectifs et visées de ces pratiques et de ces actions : Quelle santé ? Pour qui ? Au bénéfice de qui ? Avec quels risques pour les libertés individuelles ? Et, sous-jacente, cette interrogation à prendre en compte dans la démarche éthique pour les individus et les populations : la santé doit-elle être la seule et principale finalité parmi d'autres préoccupations ?

D'autres questions concernent aussi les modalités pratiques : Vise-t-on des comportements individuels ou des déterminants collectifs ? Parle-t-on d'éthique dans le cadre de la prévention des maladies ciblée sur le risque individuel ? Ou d'éthique sous la forme d'une vision positive en termes de promotion de la santé et donc de renforcement des compétences des personnes et des populations, ou encore d'amélioration de leurs conditions de vie ou de travail ? Il est important de souligner cette différence entre la prévention – orientée afin d'éviter les maladies – et la promotion de la santé – rechercher un bien-être, agir en intersectoriel, réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce numéro s'intéressera avant tout à l'« éthique pratique », – c'est-à-dire à l'éthique qui se fait, et non pas à l'éthique affirmant de grands principes, des discours sur les valeurs ou les devoirs –, pour comprendre comment les traduire dans les actions, les pratiques, les interventions, les services...

L'éthique pratique : un vaste champ d'actions

Dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé, cette éthique concerne différentes formes de pratique :

- surveillance, protection contre les menaces épidémiques ;
- promotion de conditions favorables à la santé ;
- protection des données personnelles ;
- prévention des risques de stigmatisation et respect de la vie privée ;
- « éducation », *empowerment* ;
- écoute de la voix des personnes concernées et de leurs attentes ;
- développement d'activités ou de comportement dits favorables à la santé.

Et l'éthique pratique couvre différents domaines, dont nous donnerons quelques exemples dans ce dossier : petite enfance, personnes âgées, santé mentale, interruption volontaire de grossesse (IVG), soins primaires. Nous aborderons aussi la pandémie actuelle de Covid-19 qui a soulevé différentes questions éthiques majeures chez nombre de professionnels, de responsables et de citoyens, du fait de ses répercussions sur les soins, la santé tout comme sur la vie quotidienne des personnes.

La santé publique oscille entre l'imposition de nouvelles normes et de nouvelles règles de vie au nom de la santé, et l'émancipation et l'*empowerment* des personnes et des groupes au quotidien. Nous aimerions donc aussi qu'au travers de sa lecture, ce numéro permette de comprendre qu'outre l'interrogation sur les risques éthiques de la prévention et de la promotion de la santé, des réflexions ou évaluations sont nécessaires sur leurs potentielles retombées individuelles et sociales positives (tels le renforcement des compétences ou le renforcement de l'intervention collective) au-delà du seul impact sur la santé. ■

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

[1] Santé publique France. *Nos principes fondateurs. Déontologie et éthique*. 14 avril 2020. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/nos-principes-fondateurs/deontologie-et-ethique>